Annexe VI Horaires de l'option Électronique et communication

Discipline	HORAIRES DE 1 ^{ère} ANNÉE			HORAIRES DE 2 ^{ème} ANNÉE		
	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾
Culture générale et expression	3	2+1+0	90	3	2+1+0	90
Anglais	2	0+2+0	60	2	0+2+0	60
Mathématiques	3	2+1+0	90	3	2+1+0	90
ESLA: enseignement de spécialité en langue anglaise et en co-intervention ⁵	1	1+0+0	30	1	1+0+0	30
Sciences Physiques	6	3+0+3	180	7	3+1+3	210
Électronique et communication ⁽⁴⁾	14	4+0+10	420	14	4+0+10	420
Accompagnement personnalisé	2	0+0+2	60	2	0+0+2	60
Total	31	12+4+15	930 ¹⁾	32	12+5+15	960

- (1) : Les horaires ne tiennent pas compte des 6 semaines du stage en milieu professionnel
- (2) : L'horaire annuel est donné à titre indicatif
- (3) : Répartition :
 - a : Cours ou synthèse en division entière
 - b : Travaux dirigés en effectifs réduits
 - c : Travaux pratiques d'atelier
- (4) La répartition des enseignements relève du conseil d'administration de l'établissement. Elle est à faire notamment en fonction du contexte local et du projet pédagogique des professeurs de spécialité.
- (5) L'heure d'enseignement de spécialité en langue anglaise et en co-intervention fait intervenir simultanément un professeur d'anglais et un professeur de spécialité avec la classe entière.

Annexe VI Horaires de l'option Informatique et réseaux

Discipline	HORAIRES DE 1 ^{ère} ANNÉE			HORAIRES DE 2 ^{ème} ANNÉE		
	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾	Semaine	a+b+c ⁽³⁾	Année ⁽²⁾
Culture générale et expression	3	2+1+0	90	3	2+1+0	90
Anglais	2	0+2+0	60	2	0+2+0	60
Mathématiques	3	2+1+0	90	3	2+1+0	90
ESLA: enseignement de spécialité en langue anglaise et en co-intervention	1	1+0+0	30	1	1+0+0	30
Sciences Physiques	6	3+0+3	180	4	2+0+2	120
Informatique et réseaux ⁽⁴⁾	14	4+0+10	420	17	4+0+13	510
Accompagnement personnalisé	2	0+0+2	60	2	0+0+2	60
Total	31	12+4+15	930 ⁽¹⁾	32	11+4+17	960

- (1) : Les horaires ne tiennent pas compte des 6 semaines du stage en milieu professionnel
 (2) : L'horaire annuel est donné à titre indicatif
 (3) : Répartition :
- - a : Cours ou synthèse en division entière
 - b : Travaux dirigés en effectifs réduits
 - c : Travaux pratiques d'atelier
- (4) La répartition des enseignements relève du conseil d'administration de l'établissement. Elle est à faire notamment en fonction du contexte local et du projet pédagogique des professeurs de spécialité.

L'heure d'enseignement de spécialité en langue anglaise et en co-intervention fait intervenir simultanément un professeur d'anglais et un professeur de spécialité avec la classe entière.